

**MAIRIE DE LEMBACH**

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 15 MARS 2022 à 19h00

En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 09 MARS 2022

**SOUS LA PRESIDENCE DE** : Christian TRAUTMANN

**PRESENTS** : Catherine ATTALI, Jérôme DE POURTALES, Jacky DIETZ, Marie-Claude FILSER, Nathalie EHRSTEIN, Nicolas HAENSLI, Mickaël HEIBY, Marie-Christine PATOU PERROT, Michel MULLER, Charles SUSS, Christian TRAUTMANN, Audrey WAGNER

**EXCUSES** : Mireille ALBECKER, Bernard CHARBAU, Frédérique HETZEL LAEUFFER, Rachel KAUFFER, Yannick RICHTER

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**SECRETAIRE** : Mickaël HEIBY,

**PROCURATION** : Mireille ALBECKER à Christian TRAUTMANN, Bernard CHARBAU à Marie Claude FILSER, Frédérique HETZEL LAEUFFER à Christian TRAUTMANN, Rachel KAUFFER à Marie Claude FILSER, Yannick RICHTER à Mickaël HEIBY

**1) Désignation d'un secrétaire de séance**

*Madame Marie-Christine PATOU PERROT est absente excusée en début de séance.*

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **Monsieur Mickaël HEIBY**

**2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 08 FEVRIER 2022**

*Madame Marie-Christine PATOU PERROT est absente excusée en début de séance.*

Le Procès-Verbal de la séance du 08 FEVRIER 2022 est approuvé à 13 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 3 ABSTENTIONS des membres présents et représentés.

**3) Demande de mise à disposition de locaux à titre gracieux**

*Madame Marie-Christine PATOU PERROT rejoint la séance*

**Considérant** la demande du Syndicat d'Initiative de Lembach et Environs (SILE) par courrier du 17 février 2022 adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, pour la mise à disposition d'un espace dans les locaux sis 2 route de Bitche à titre gracieux,

Après la cessation successive de plusieurs de ses missions, et plus précisément la fin de l'exploitation du Château du Fleckenstein en 2002, la fin de la compétence tourisme en 2006, la fin de l'exploitation du Camping en 2011 et de la gestion par délégation de l'APC en 2022, le SILE maintient ses autres activités par la promotion des manifestations d'associations affiliées à travers la décoration des vitrines sis 2, route de Bitche, par la coordination d'actions en lien avec l'OTI visant à mettre en valeur les communes et associations affiliées et par l'exploitation de l'ouvrage du Four à Chaux,

A ce jour les locaux sis 2, route de Bitche sont occupés conjointement par l'OTI, la Commune et le SILE, ce dernier prenant en charge une partie du loyer à hauteur de 3 000 € par an.

Le SILE demande à la commune de Lembach de mettre à sa disposition un espace dans les locaux sis 2 route de Bitche pour l'installation d'un bureau, de permettre au SILE d'utiliser une vitrine et d'autoriser le Conseil d'Administration à se réunir.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS**

- De refuser l'occupation à titre gracieux des locaux sis 2, route de Bitche

#### 4) Conditions d'occupation de locaux

Considérant que le SILE cesse la gestion, par délégation, de l'Agence Postale Communale au 1<sup>er</sup> avril 2022 tout en poursuivant ses autres activités,

Considérant que la demande d'occupation des locaux à titre gracieux par le SILE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 a été refusée par le conseil municipal en date du 15 mars 2022,

Considérant que l'Office de Tourisme Intercommunale « Alsace Verte » est disposé à participer au paiement jusqu'à 50% des loyers, charges locatives et frais annexes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,

Considérant que le prorata de la prise en charge des loyers, charges locatives et frais annexes par la Commune et le Syndicat d'Initiative Lembach et Environ (SILE) reste à convenir,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS**

- De charger le maire et des membres représentants la commune de définir en accord avec le Syndicat d'Initiative de Lembach et Environs, la répartition de prise en charge des loyers, charges locatives et courantes du local à imputer au SILE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- D'autoriser le maire à convenir avec les partenaires toutes les conditions nécessaires au bon usage des locaux,
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout contrat ou convention pour régulariser la situation antérieure au 1<sup>er</sup> avril 2022 d'occupation des locaux avec l'Office de Tourisme Intercommunale Alsace Verte,
- D'autoriser le maire à signer une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 avec le propriétaire et les occupants des locaux pour le calcul de répartition du loyer, charges locatives et courantes et de fixer les conditions de résiliation de ladite convention,

#### 5) ECOLE Acquisition dépoussiéreurs chaufferie pellets

Le maire propose à l'assemblée d'acquérir deux dépoussiéreurs pour les silos à pellets à la chaufferie de l'école. L'installation des dépoussiéreurs permettra de réduire le risque de pannes dû à l'accumulation de poussière au niveau des vis sans fin qui alimentent la chaudière.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'Entreprise LAEUFFER pour un montant de 1 800.00€HT**

#### **6) ECOLE Acquisition bancs**

**Le maire propose à l'assemblée d'acquérir des bancs destinés à être installés dans les couloirs de l'école**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- De charger le maire à procéder à la consultation d'entreprises supplémentaires
- D'autoriser le maire à signer l'offre la mieux-disante

#### **7) ECOLE Demande de subventions sorties scolaires**

**Le maire présente à l'assemblée des demandes de subventions des enseignantes de l'école Henri Mertz pour le financement de sorties et séjours scolaires prévues avant la fin de l'année scolaire 2021-2022,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- D'accorder une subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire de l'école de Lembach
  - Au titre du séjour au Liebfrauenberg d'un montant de 50 € par élève de la classe de CP pour les 14 enfants domiciliés dans la Commune de Lembach soit un total prévisionnel de 700 €, éventuellement majoré sous réserve de nouvelle inscription d'élève en cours d'année,
  - Au titre des sorties « Kayak » au plan d'eau de Roschwoog d'un montant de 35,71 € par élève de la classe de CM2 pour les 14 enfants domiciliés dans la Commune de Lembach soit un total de 500 €, éventuellement majoré sous réserve de nouvelle inscription d'élève en cours d'année,
- De participer au financement des 4 trajets en forêt près du site du Fleckenstein pour les sorties de la classe de CM2 soit 200 €

#### **8) Acquisition foncière « Ouvrage Four à Chaux »**

**Considérant que l'Etat, en qualité de propriétaire, a l'intention de procéder, conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, en particulier de l'article R 3211-26, à l'aliénation de l'immeuble «Four à Chaux »,**

**Considérant que la commune souhaite acquérir ce bien afin de pérenniser l'ouverture au public et l'exploitation touristique de l'ouvrage, sans exclure d'éventuelles valorisations complémentaires de ses abords,**

**Le maire présente à l'assemblée un projet d'engagement d'acquérir relatif au site du « Four à Chaux » définissant les modalités d'acquisition, les engagements de l'acquéreur, les clauses et conditions particulières, Le maire précise que l'Etat conserve un terrain sur lequel se trouve un poste de transformation et qu'une servitude de passage sera instaurée à titre gratuit pour le passage d'un câble reliant le poste de transformation aux installations militaires**

**Les parcelles sont reprises en l'état. Il résulte de l'analyse qualitative du risque qu'avant tout travaux en surface et en profondeur, la pollution pyrotechnique présumée nécessite la réalisation d'une opération de dépollution**

**Le maire informe l'assemblée que le prix d'aliénation est fixé à soixante-dix-neuf-mille-cinq-cents Euros Hors Taxes.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 15 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION**

- D'autoriser le maire à signer l'engagement d'acquiescer au prix de soixante-dix-neuf mille cinq cents euros à ajuster pour tenir compte de la fraction conservée par l'Etat (79.500 €) Hors taxes
- D'autoriser le maire à signer l'acte authentique de vente qui sera établi par le notaire désigné par la division domaine de la direction des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin.
- De charger le maire à procéder à toutes les formalités afin de pérenniser l'ouverture au public et à l'exploitation touristique de l'ouvrage du Four à Chaux
- De charger le maire à procéder à toutes les formalités afin de valoriser des exploitations complémentaires du site,

## **9) CAMPING marché HLL et aménagement terrain**

**Le maire rappelle à l'assemblée** le plan de financement approuvé par délibération en date du 29 juin 2021, à savoir en dépenses 539 600.00 € HT de travaux pour la requalification du camping, 90 940.00 € HT pour les frais et études, 302 000.00 € HT pour la fourniture de HLL et 139 881.00 € HT pour des dépenses imprévus portant ainsi le projet à 1 072 421.00 € HT :

**Le maire rappelle à l'assemblée** que la mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à DETOURS (CHAZELLE) ARTELIA pour un montant de 64 372.50 € HT dont 18 025.00 € HT en tranche ferme comprenant les missions d'études d'avant-projet (AVP), du diagnostic sommaire et de l'élaboration des dossiers règlementaires.

**Le maire rappelle à l'assemblée** que le marché de fourniture d'HLL – Tranche 1 – publié en date du 29 septembre 2021 a été déclaré infructueux.

**Le maire présente à l'assemblée** un nouveau cahier de charge établi en partenariat avec le PRVN en tenant compte du montant de la subvention accordée et notifiée par l'Etat dans le cadre du Plan Avenir Montagnes d'un montant de 237 600.00 € sur la base d'une dépense de 302 000.00 € HT dont 297 000.00 € de dépenses subventionnables.

Le nouveau cahier de charges prévoit la fourniture de 4 HLL dont 1 HLL « Famille 5 personnes » et 3 HLL « Famille 4 personnes »

**Le maire présente à l'assemblée** le diagnostic et l'estimation sommaire réalisés par le Maître d'Oeuvre DETOURS – ARTELIA pour le marché de travaux d'aménagement du camping et ses abords.

Une première variante ambitieuse avec le déplacement du parking visiteurs sur la partie Est du camping, un nouvel aménagement de l'entrée du site et des circulations côté Ouest, la création d'une passerelle pour le tour de l'étang etc...

Une seconde variante plus minimaliste avec une reprise partielle des circulations et réseaux côté Ouest, le maintien du parking à son emplacement actuel, l'aménagement sommaire de l'entrée du site.

L'estimation sommaire des travaux proposés est supérieure aux coûts initialement prévus, notamment dû au diagnostic des réseaux très vieillissants (assainissement, eau potable, électricité), des éléments non chiffrés au départ (création traversée est/ouest, reprise de la passerelle menant à l'île, création aire de vidange camping-car) :

L'estimation ne tient pas compte de travaux sur réseaux, une inspection des réseaux d'assainissement étant nécessaire :

Entrée site et abords de l'étang :	324 604.00 € HT
Zone Ouest	385 660.00 € HT
Zone Est	111 609.50 € HT
Déplacement parking	159 048.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>980 921.50 € HT</b>

**Le maire précise à l'assemblée** qu'une consultation pour un diagnostic des réseaux d'assainissement et une consultation pour des études géotechniques et de perméabilité sont en cours.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- D'autoriser le maire à procéder à la consultation du marché de fourniture des HLL
- De prendre acte du diagnostic et de l'estimation sommaire pour les travaux d'aménagement
- De charger le maître d'œuvre de présenter une Etude d'Avant-Projet (AVP) sur la base du plan de financement approuvé par le conseil municipal en date du 29 juin 2021,
- D'autoriser le maire à signer les devis de consultation d'études et diagnostic

## 10) Indemnités stage

**Le maire informe l'assemblée** que la commune accueille régulièrement des étudiants dans le cadre d'un stage.

Le maire propose de fixer une indemnité de stage à hauteur de 150 € qui pourrait être versée à l'étudiant lorsque la période de stage est inférieure à 2 mois consécutifs ou non pour une même année scolaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de valider la proposition du maire

## 11) Divers

### Fontaines

Après plusieurs investigations, recherches et installation d'une purge automatique, localisation par les services du SDEA d'un point bloquant dans le réseau provenant de la source Nagelsbrunnen. Intervention programmée dans les prochains jours afin de remettre les fontaines concernées en fonction.

### Logements

- Accueil réfugiés : Intervention des élus disponibles le samedi 19 mars pour la remise en état d'un logement destiné à l'accueil éventuel de réfugiés ukrainiens.
- Dégâts des eaux dans le logement n°4 en cours d'expertise

### Evènements

- Election présidentielle : Dimanches 10 et 24 avril 2022 : Bureaux de votes Lembach et Mattstall délocalisés à la Salle de la Scierie
- 22 mai 2022 : Fête du Vélo organisée par la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn
- Week-end de l'Ascension du 26 mai 2022 : Jumelage Droux. Une délégation de Lembach se rendra à Droux.
- 1<sup>er</sup> juillet 2022 : Inauguration de l'Ecole suite aux travaux de rénovation et fête de l'école

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 21h30

Le secrétaire de séance  
Mickaël HEIBY



Le maire  
Christian TRAUTMANN

